

*Proposition présentée par les députés :  
M<sup>me</sup> et MM. Eric Stauffer, Claude Jeanneret,  
Jean-François Girardet, Dominique Rolle,  
André Python, Florian Gander*

*Date de dépôt : 7 octobre 2010*

## **Proposition de motion**

**Favorisons une boîte de nuit adaptée aux jeunes, en toute sécurité !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que les jeunes ne trouvent pas de boîte de nuit adaptée, offrant des prix abordables et dans des conditions de sécurité acceptables ;
- que cette situation favorise des lieux en marge de la loi, qui sont dangereux ;
- qu'il convient de répondre à cette demande importante des jeunes de notre canton ;
- que l'Etat dispose d'un important patrimoine immobilier et qu'il lui est possible de soutenir la création d'un tel lieu, dans la transparence et sans copinage,

invite le Conseil d'Etat

- à favoriser la création d'un lieu destiné aux jeunes, sous la forme de dancing-boîte de nuit, accompagné d'autres activités dans le même périmètre, dans un quartier éloigné des habitations;
- à rendre possible des tarifs abordables et à veiller aux conditions de sécurité ;
- à étudier la mise à disposition de locaux du canton ou des organismes publics pour des futurs exploitants.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Actuellement, les jeunes de notre canton ne disposent pas de lieu adapté pour s'amuser la nuit, un endroit qui offre des prix abordables pour ces budgets et qui assure des conditions de sécurité acceptables. Cette demande importante doit être prise en considération.

Le vide actuel est porteur de nombreux dangers, comme vient de le prouver la récente fermeture d'une boîte de nuit, qui ne respectait pas les conditions de sécurité et la loi, cette même loi que le commun des mortels est contraint de suivre. Nous ne pouvons pas jouer avec la vie des êtres humains ! Le MCG se refusera toujours à jouer avec la sécurité et la vie des personnes.

En revanche, il est tout à fait légitime que les jeunes puissent disposer à Genève d'un lieu qui corresponde à leurs attentes. Actuellement, il y a un grand vide pour une partie importante de la population genevoise.

En toute transparence et sans copinage, l'Etat de Genève doit favoriser la création d'un tel lieu, en tenant compte des goûts actuels de jeunes. L'Etat, les fondations publiques et autres collectivités disposent d'un important parc immobilier, en particulier dans les zones industrielles. Il convient donc d'étudier attentivement les diverses possibilités dans ce cadre ou de trouver toute autre solution, en agissant dans la transparence, sans arbitraire ni copinage.

Genève a connu de nombreux lieux de fêtes illégaux, parfois même dans des locaux squattés, où des risques considérables ont été pris. Certes, la volonté de s'amuser est tout à fait légitime et doit être prise en compte, mais non au mépris de la vie humaine. Il est d'ailleurs presque miraculeux qu'aucun accident ne se soit produit jusqu'ici.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas plus longtemps faire l'impasse sur cette demande légitime des jeunes de notre canton, sinon c'est la porte ouverte à tous les copinages, à toutes les corruptions et à tous les risques.

Et pourquoi interdirions-nous aux jeunes de s'amuser, tout simplement ? Il nous semble que cette demande ne peut être laissée sans réponse.

Le Conseil d'Etat doit sérieusement s'atteler à cette tâche et faire les propositions nécessaires puisqu'il en a les moyens. Nous réclamons une

politique véritablement positive, avec des propositions concrètes et bien étudiées, qui répondent à cette demande des jeunes de notre canton.

Au regard de tous les investissements en infrastructures que le canton et les collectivités publiques financent, une initiative que prendrait le canton en la matière serait bien modeste et répondrait à la demande exprimée largement par les jeunes.

Pour toutes ces raisons, il convient de donner suite à cette motion.